



# **La mobilité domicile-travail : Etude et préconisations pour le Pays d'Ancenis**

**Etude menée par la Commission « Développement économique »**

Octobre 2020



## Pourquoi cette étude ?

Précédente étude « agir sur les freins au développement des entreprises en Pays d'Ancenis : 1<sup>er</sup> frein = **difficultés de recrutement**, avec parmi les facteurs la question de la mobilité domicile-travail

Trajets domicile-travail = la moitié des km parcourus sur le Pays d'Ancenis, avec une part modale de la voiture de 84 %

Favoriser des modes alternatifs à la voiture :

- Une **nécessité environnementale** (émissions CO2)
- Mais aussi **socio-économique** : transports = 20 % du budget des ménages (dans communes de moins de 20 000 habitants)

**La loi LOM** (fin 2019) pousse à s'intéresser davantage à la mobilité :

- Au niveau des entreprises (négociations obligatoires sur la mobilité, forfait mobilité durable 500 €/an...)
- Au niveau des intercommunalités (prise de compétence à venir)



## Offres et flux de mobilité en Pays d'Ancenis

Le Conseil de Développement s'est intéressée à l'offre de mobilité existante et à son **potentiel pour répondre aux besoins de mobilité domicile-travail**. En voici les principaux enseignements :

- **Train** : Le territoire bénéficie d'un axe ferroviaire Nantes-Ancenis-Angers et de 5 gares, avec des tarifs et temps de trajets intéressants et une desserte fréquente de la gare d'Ancenis (notamment aux heures de pointe). Mais la desserte est plus faible pour les autres gares du territoire et les lieux d'emplois sont souvent éloignés des gares.
- **Cars et bus** : Il existe sur le territoire 5 lignes Aléop (4 vers Nantes + 1 Ancenis-Cholet) mais la desserte est faible et les temps de trajets très longs, donc il s'agit d'une solution peu adaptée aux liaisons domicile-travail.
- **Mobilités actives** (marche et vélo principalement) : le territoire souffre d'un manque d'infrastructures (trottoirs, bandes cyclables continues, sécurisées et desservant les zones d'emploi, mais aussi stationnements vélos) et il n'existe aucun inventaire actualisé et mis à disposition du grand public. Pour l'heure aucun service n'est proposé autour du vélo (aide à l'achat, location courte ou longue durée, formation ou réparation de vélo...).
- **Mobilités routières solidaires** : Le transport à la demande, le transport solidaire et les points stops ne sont pas adaptés aux trajets domicile-travail (sauf dépannage éventuel), le covoiturage solidaire (adossé au site Ouestgo.fr) est méconnu. Le réseau mobilité (location véhicules) n'est proposé qu'aux personnes en difficulté et pour une durée limitée. Enfin, la plateforme mobilité de ELI a accompagné à titre expérimental des personnes en difficulté dans la recherche de solutions de mobilité mais se pose la question de son devenir
- **Le covoiturage** : Il est peu développé sur le territoire, mais il n'existe pas à l'échelle du Pays d'Ancenis de site de mise en relation et d'incitations techniques ou financières, à part 28 aires de covoiturage.

## Politiques publiques – contexte national et régional

Le Conseil de Développement a dressé un rapide panorama du contexte national et régional.

Le **contexte national est favorable** au développement de démarches visant à promouvoir de l'éco-mobilité dans la mobilité domicile-travail, suite à l'adoption de la loi LOM de fin 2019 qui invite collectivités et entreprises à se saisir du sujet.

Pour agir sur cette thématique, les **aides** financières et techniques, à destination des collectivités et des entreprises, sont **nombreuses**. Pour les connaître le Conseil de Développement s'est notamment entretenu avec la Région Pays de la Loire et l'ADEME Pays de la Loire.

## Retours d'expériences hors Pays d'Ancenis

Le Conseil de Développement a **interrogé une quinzaine de structures de Pays de la Loire ou Bretagne ayant mené des démarches** visant à promouvoir de l'éco-mobilité dans la mobilité domicile-travail.

Ces pilotes sont :

- Soit des **associations d'entreprises** (parfois avec soutien d'une intercommunalité)
- Soit des **intercommunalités** (en lien avec entreprises ou actifs du territoire)
- Parfois avec soutien moyennant rémunération de la CCI ou d'un prestataire (bureau d'étude, appli de mise en relation covoiturage, association d'accompagnement)

Ces expériences, réussies ou non, sont décrites dans le rapport. Elles sont riches d'enseignement et ont contribué à alimenter notre réflexion sur les propositions que nous faisons dans la deuxième partie de l'étude.

## Enquête auprès d'entreprises du Pays d'Ancenis

Le Conseil de Développement a **échangé avec un échantillon de 17 employeurs du territoire** au sujet de la mobilité domicile-travail de leurs salariés.

Sont ressortis de ces entretiens les éléments suivants :

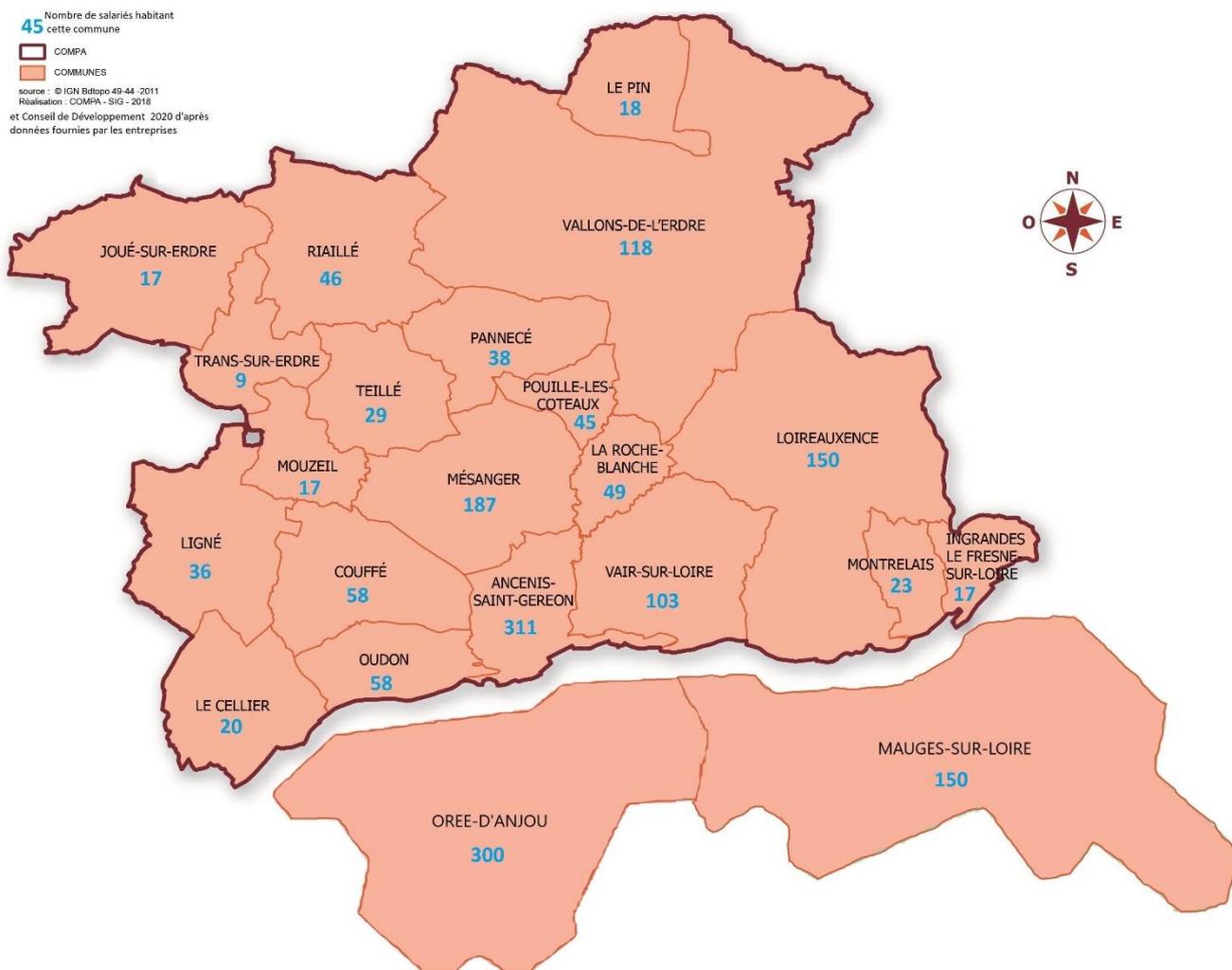
- Mobilité : une préoccupation pour elles en lien avec leurs difficultés de recrutement
- Sympathie pour les modes actifs mais pas de soutien direct.
- En attente de pistes cyclables continues et sécurisées, de stationnement, et de services, notamment de locations de vélos électriques
- La moitié des entreprises encouragent le covoiturage (notamment pour la mise en relation), l'autre moitié laissent leurs salariés se débrouiller.
- Obstacles identifiés : déclaration de frais réels, horaires de travail, lieu de travail variable, balance intérêt-contraintes
- Intermodalité : en attente d'une navette gare d'Ancenis – ZA d'Ancenis, voire d'une navette ZA du Cellier
- Les collaborations inter-entreprises : inexistantes à l'heure actuelle, pas d'associations à l'échelle de ZA mais en attente que la collectivités ou d'autres entreprises impulsent ce type de démarche
- Le télétravail : grande réserve sur le sujet, mais des évolutions liées à la crise du coronavirus

En outre 5 de ces entreprises (3 à Ancenis réunissant environ 3 000 salariés, 1 grande entreprise à St Mars la Jaille et 1 grande entreprise du Cellier) nous ont fourni des données anonymisées sur les lieux de domiciliation de leurs salariés. On y constate un **fort potentiel de développement** :

- **Pour les modes actifs** : par exemple 21 % des salariés de l'entreprise de Saint Mars la Jaille habitent la commune de l'entreprise, et 27 % des salariés des 3 entreprises anceniens résident dans une commune située à moins de 10 km d'Ancenis-Saint-Géréon.
- **Pour le covoiturage** : En moyenne 20 % à 50 % des salariés travaillent à plus de 20 km de leur domicile.

Nous avons voulu porter un regard complémentaire en positionnant sur une carte les communes de domiciliation des salariés de 3 entreprises d'Ancenis-Saint-Géréon qui totalisent plus de 3 000 salariés :

**Communes d'habitation des salariés de Manitou Laïta et Bouhyer résidant dans le Pays d'Ancenis ou "Sud Loire"**



En ne considérant que ces 3 seuls employeurs anceniens, il apparaît déjà que le nombre de personnes de chaque commune faisant un déplacement quotidien sur Ancenis est important. Ceci confirme le potentiel de formules de type covoiturage pour les déplacements domicile-travail en Pays d'Ancenis.

# Les préconisations du Conseil de Développement



## Axe 1 : « Créer les conditions d'un développement des modes actifs sur les courtes distances domicile-travail »

Trajet moyen domicile-travail = 8,5 km aller et 25 % des actifs du Pays d'Ancenis travaillent dans leur commune résidence

Pour les plus proches : les modes actifs = une solution possible

Aides nombreuses possibles

### Etape 1 : Aménager = Sécuriser itinéraires et stationnements

- Elaborer un **schéma directeur** cible de pistes cyclables : articulation communes/intercommunalité avec participation des usagers et appui d'un cabinet spécialisé. Prioriser les réalisations et programmer dans un plan pluriannuel d'investissement.
- Sans attendre la finalisation du schéma : aménager certains tronçons **prioritaires**, tester des solutions peu coûteuses (ex : valorisation de voies existantes)
- Implanter des dispositifs de stationnement 2 roues aux endroits stratégiques (abords des gares, commerces, entreprises, établissements scolaires, aires de covoiturage...), de la **signalétique**, des zones **30 km/h**...
- Penser aussi aux **piétons** et aux **trottinettes**.

### Etape 2 : Communiquer après avoir sécurisé

- Communication avec **arguments** bien choisis (économies, santé, plaisir, environnement...)
- Organisation de **challenges** avec les entreprises pour aider à franchir le pas (Ex Semaine du vélo)
- **Incitations économiques** (forfait mobilité durable 500 €/an)
- **Carte** papier/numérique avec toutes les pistes, les stationnements, les lieux de location ou maintenance...

### Etape 3 : Mettre en place des services

- **Aide financière** à l'acquisition de vélos ou vélos électriques
- Service de **location longue durée à faible cout** de vélos électriques (uniquement charges de gestion et de maintenance) mais avec obligation d'utilisation pour les trajets domicile-travail et pour une durée limitée de 2 ans. Le salarié bénéficie d'un financement à 50% par son employeur. Au-delà le vélo sera utilisé par un autre salarié et l'utilisateur initial pourra acheter son propre vélo.
- **Mise à disposition gratuite de vélos classiques ou trottinettes** par entreprises ou collectivité (Ex trajets gare-entreprise)
- **Autres services** à étudier : appli smartphone vélo, ateliers de réparation, vélo-école, ...



## Axe 2 : « Développer le covoiturage en alternative à l'autosolisme sur les grandes et moyennes distances domicile-travail »

Potential de développement important au-delà de 20 km : 20 à 50 % des salariés habitent à cette distance

Différents leviers pour permettre son développement :

- **Accroître les bénéfices du covoiturage avec des aides** : Aide publique au km ou par trajet pour les conducteurs + Forfait mobilité durable (employeurs)
- Tableau de **mise en relation** au sein de l'entreprise et via une plateforme web hors entreprise : plusieurs sites web en concurrence → imposer mise en commun des offres et demandes
- En complément du « covoiturage organisé/planifié » encourager le **covoiturage dynamique** (temps réel avec des panneaux connectés) ou spontané (points stops)
- **Animation/sensibilisation** : organiser des temps forts coordonnés entreprises-COMPA, prévoir des référents par entreprises et des harmonisations d'horaires ; cibler d'abord les communautés importantes existantes.
- **Infrastructures** : évaluer les 28 aires de covoiturage existantes et en implanter d'autres si besoin, développer les points stops, places de parking réservées
- Penser le covoiturage en **intermodalité** avec les transports collectifs
- **Collaborer** au niveau régional ou avec intercommunalités voisines (le covoiturage ne connaît pas de frontières)
- Proposer une **garantie de retour** (taxi) utilisable en cas de défaillance (peu utilisée mais rassurante)



## Axe 3 : « Développer l'intermodalité, notamment sur la base de la ligne de train Nantes-Angers »

**Etudier la mise en place de plusieurs navettes :**

- Gare d'Ancenis/ZA Nord d'Ancenis : extension de la navette Manitou à d'autres entreprises (harmonisation des horaires entreprises/navette/train, nombre limité d'arrêts).
- St Mars la Jaille – gare d'Ancenis (nombre d'arrêts limités avec possibilités de rabattements en vélo ou covoiturage, circulation en priorité aux horaires d'embauche et débauche)
- Gare du Cellier – ZA du Cellier (mode actif peu séduisant en raison du dénivelé)

**Autres leviers :**

- Pour intermodalité train/vélo-marche : signalétique, stationnements sécurisés...
- Assurer sur les lieux de rupture de charge (essentiellement les gares) des capacités de parking suffisantes (parkings voiture et parkings vélo).
- Attention à la gouvernance pour que des modes de transports gérés par différents acteurs (Région etc.) puissent s'interconnecter
- Faire que gares, arrêts de bus, aires de covoiturage deviennent des pôles d'échanges multimodaux
- Veiller à l'information voyageurs (plans et signalétique sur place, appli Destineo...)
- Tarifs combinés / titres de transports unique



## Axe 4 : « Une plateforme de mobilité pour services, conseils et optimisation »

Aller au-delà de l'expérimentation ELI et créer un outil permettant à la COMPA devenue AOM d'assumer sa nouvelle responsabilité. Nos préconisations :

- Public concerné : Personnes en difficulté + grand public + employeurs
- Forme :
  - un lien physique avec de larges horaires d'ouverture (en plus d'un accueil téléphonique et d'un site Internet regroupant l'information)
  - Lieu à déterminer
  - Gestion directe par la COMPA ou par une association conventionnée ?
- Missions :
  - Information / conseil sur l'offre de mobilité du territoire
  - Diagnostic et suivi personnalisé des personnes les plus en difficulté
  - Proposer des services : ateliers/formations, location de véhicules, aides financières (permis, achat de véhicules)
  - Faire remonter les besoins exprimés par les usagers, identifier des axes de progrès, expérimenter
  - Animer un réseau d'acteurs autour de la mobilité (usagers, employeurs, opérateurs divers, AOM voisines)



## Axe 5 : « Un développement raisonné du télétravail »

Pour réduire les impacts négatifs des trajets mobilité domicile-travail, pourquoi pas **supprimer des déplacements**, grâce au télétravail ?

Entreprises enquêtées **avant le coronavirus = télétravail très peu pratiqué** : Beaucoup d'emplois non adaptés + peur de perte de cohésion et de richesse d'échanges entre services.

Expérience forcée du **coronavirus** → **a montré que c'était possible pour certaines fonctions**, mais nécessitait de la préparation, un débit internet suffisant et non souhaitable 5j/5

**Pour un développement futur raisonné :**

- Possible que pour certaines fonctions, principalement les emplois administratifs
- Sur la base d'une concertation employeurs-employés
- Permet gain de temps/d'argent pour salariés, permet gain bureaux/parkings pour entreprises
- Alternance télétravail (2 à 3j maxi par semaine) et présentiel
- Avec une organisation et des outils adaptés (dont débit internet)
- Appui possible de sites coworking (pour meilleures connexion et conditions de travail)
- Réunions téléphoniques et en visio pertinentes pour réduire les déplacements professionnels

## Conclusion

Le traitement des mobilités est un **vrai enjeu pour le développement** des territoires ruraux tel le Pays d'Ancenis.

La COMPA qui va probablement cette responsabilité au 1-07-2021 doit se donner les moyens d'orienter, de coordonner (en lien avec la région et les AOM voisines), d'accompagner les évolutions, notamment vers plus d'écomobilité. De nombreuses aides, tant techniques que financières, favorisées par la loi LOM sont à saisir.

- Avec une vision globale (à partager) de la situation actuelle et des évolutions stratégiques à engager,
- En acceptant d'avancer à petits pas, le temps de convaincre et de provoquer le changement, moyennant une communication et une animation efficaces.
- Avec la volonté et la capacité d'y consacrer des moyens.

**Les conditions actuelles sont favorables pour coconstruire, en lien avec employeurs et usagers, une politique de mobilité adaptée**, notamment pour les mobilités domicile-travail qui représentent plus de 50% des déplacements.

Vous pouvez télécharger l'étude complète sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis :

[www.pays-ancenis.com](http://www.pays-ancenis.com)

(Rubriques : COMPA/Nos Partenaires/ La Commission Développement Economique)

### Contact

Conseil de Développement

Tél : 02.40.96.44.79

[conseil-de-developpement@pays-ancenis.com](mailto:conseil-de-developpement@pays-ancenis.com)

## Le Conseil de développement, qu'est-ce que c'est ?

Organe consultatif du Pays d'Ancenis, le Conseil de Développement a été créé en 2005. Il permet l'implication d'acteurs du territoire de tous horizons sur les problématiques du territoire.

Il est associé régulièrement aux démarches engagées par la COMPA sur le territoire (élaboration du Projet de Territoire, politiques contractuelles, participation aux études sectorielles) et s'implique, sur saisine de la COMPA ou auto-saisine, dans des réflexions sur différents sujets.

Ainsi, le Conseil de Développement a réalisé plusieurs études : sur les freins au développement des entreprises du Pays d'Ancenis (2018-2019), l'accompagnement à la création d'entreprise (2016-2017), les circuits courts alimentaires de proximité (2014-2015), la jeunesse (2012), le handicap (2013-2016), la dématérialisation des services au public (2018-2019).

A cela s'ajoute de nombreuses contributions (sur le projet de territoire en 2019, sur le bien vieillir en 2014, sur le SCOT en 2013...) et l'organisation de débats ouverts au public (cinés-débats ou conférences sur le devenir du pays d'Ancenis, l'Union Européenne, la mobilisation citoyenne etc.).

